



Déclaration Intersyndicale Réunion du 7 mai 2020

Les organisations syndicales CFTD, CGT et FSU de GPSEA tiennent à faire part de leur totale désaccord quant au « dialogue » social mis en œuvre par GPSEA

Certes, beaucoup de réunions. Mais nombre de nos demandes n'ont pas été prises en compte. Le projet de Plan de reprise progressive - pourtant réclamé et promis - ne nous a pas été transmis. Beaucoup d'autres collectivités, elles, l'ont déjà fait et l'ont soumis à leur CHSCT (Ville de Créteil, Département du Val-de-Marne, ...).

Nous avons bien eu communication de documents annexes : le guide de l'agent, le guide de recommandations sanitaires pour la continuité des activités de chantiers, ainsi qu'un plan de retour des agents – tableau de bord DG dans lequel on retrouve – enfin ! - des principes propres à GPSEA qui ont dictés les plans de retour des équipes :

- *« Conformément aux orientations du Gouvernement, le retour des télétravailleurs sur leurs lieux de travail n'est pas obligatoire jusqu'au 2 juin. Mais il est organisé si les agents sont volontaires ou s'il est nécessaire à la présence physique minimum d'agents de la direction concernée. »*
- **Cette proposition n'est pas conforme aux remontées du terrain puisque de nombreux agents empruntant les transports en commun se voient imposer un retour sur leur lieu de travail !**
- **GPSEA est responsable de la santé et de la sécurité de ses agents et doit donc analyser les circonstances dans lesquelles les agents peuvent être exposés au virus. Aucune analyse de ce type ne nous a été fournie !**
- **GPSEA doit mettre en œuvre les mesures nécessaires pour éviter et / ou limiter au maximum le risque. La première des solutions est le maintien du télétravail lorsqu'il est possible : pourquoi cette disposition n'est pas appliquée à GPSEA ?**

- *« Progressifs, les plans de retour seront ajustés régulièrement par les directions, et communicables à tout agent concerné qui le demande. »*
- **Beaucoup d'agents n'ont pas eu connaissance à ce jour des plans de retour de leur propre direction !**
- *« Le lundi 18 mai, les équipements de lecture publique ouvriront selon un mode «drive» (...) : Chaque équipement associera à ce service d'autres services à distance ou nomades, qui seront synthétisés dans une courte fiche qui fera l'objet d'une communication publique. La semaine précédente sera consacrée à la préparation des sites, avec présence des équipes, et à la finalisation des plans de retour. »*
- **Quelle concertation avec les agents des médiathèques ? Pourquoi cette date précipitée du 18 mai ? Ceux-ci ont des propositions concrètes et réalistes pour la réouverture des médiathèques dans des conditions optimales de sécurité pour eux et les usagers, conformes aux recommandations des associations professionnelles des bibliothèques.**
- *« Les piscines ne rouvriront pas à court terme, et les agents de ce secteur seront réaffectés en appui des directions dont l'activité est en tension. »*
- **Quelles sont les modalités de ces mises à disposition ? Quid des conservatoires ? Nous demandons leur réouverture qu'à partir du mois de septembre**

Nous souhaitons échanger avec l'autorité territoriale préalablement à la reprise sur :

- la modulation du rythme de retour des agents sur les lieux de travail à partir du 11 mai
- la procédure mise en place pour le nettoyage des locaux, avant tout retour des agents
- le programme des visites du CHSCT : la proposition faite le 5 mai dernier de calendrier est indécente (un site administratif la 2^{ème} semaine de juin ...), ainsi que la proposition d'un seul représentant du personnel voire deux !
- **Nous demandons un planning concerté et resserré, avec un représentant de chaque organisation syndicale.**

Par ailleurs, nous réitérons les demandes faites lors de la précédente réunion et **souhaitons des réponses** :

Congés :

- Aucun jour de congés ne doit être imposé puisque les agents n'ont pas été autorisés à annuler les congés déjà posés

- **Nous demandons : l'intégration des nouvelles dispositions à venir sur les CET avec possibilité d'en mettre jusqu'à 20 jours et un plafond recalé à 70 jours, ainsi que le report des congés non pris en 2020 jusqu'au 30 avril 2021. Ces mesures de bon sens sont d'ailleurs mises en avant par l'Etat.**

Nos principes pour l'attribution d'une prime exceptionnelle :

- **Notre priorité : Attribution d'une prime forfaitaire maximale pour les agents sur le terrain effectuant des missions essentielles** (exemples : propreté urbaine, assainissement, livraison des repas, ...) y compris les volontaires ;

- Attribution d'une prime forfaitaire pour les agents qui effectuent des missions essentielles pas sur le terrain (exemples : restauration à la Cuisine centrale, informatique, bâtiment, moyens généraux, DRH et Secrétaires, ...) y compris les volontaires ;

- Prise en compte des télétravailleurs participant à la mise en place des mesures Covid19 (exemples : DTDS, conseillers de prévention, ...).

Par ailleurs, nous sollicitons une aide financière, au titre de l'action sociale GPSEA, pour les agents ayant acheté un PC/matériels de protection/tél personnel pour travailler chez eux, ainsi que pour les agents avec des bas salaires.

Nos autres demandes :

- L'attribution de tickets restaurant à tous les agents de GPSEA
- L'attribution du forfait « Mobilité durable » à hauteur de 200 euros pour les agents qui souhaiteront modifier leur mode de transport pour se rendre à leur travail.

Les représentants du personnel CFTD, CGT et FSU sont unis dans la défense des intérêts des agents de GPSEA ! L'intersyndicale travaille de façon collective pour faire en sorte que les meilleures solutions soient choisies par l'administration ! Nous sommes forces de proposition depuis le début de la crise.

C'est pourquoi, nous avons décidé de ne pas participer à cette réunion, qui n'est pas à la hauteur du dialogue social souhaité. Il faut prendre aujourd'hui les bonnes décisions pour le bien de nous tous en concertation avec les représentants du personnel !